



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES SEJOURS EN MAISON D'HÔTES L'ECHAPPEE BELLE

Article 1 - Objet

Ces Conditions Générales de Vente sont destinées à l'usage exclusif de la réservation de séjours en chambres d'hôtes.

Elles constituent le contrat de réservation entre la propriétaire et le client d'un séjour en chambre d'hôtes.

La réservation suivie du versement d'un acompte le cas échéant implique obligatoirement l'acceptation des Conditions Générales de Vente par les parties.

La propriétaire qui assure personnellement l'accueil des hôtes prodiguera toutes les attentions permettant de rendre leur séjour agréable. Elle pourra, à leur demande, les conseiller sur la région et les activités possibles.

Article 2 – Tarifs

Les prix s'entendent TVA comprise. La taxe de séjour est un impôt local et est incluse dans le prix de la nuitée. Elle est collectée par la propriétaire pour le compte de la commune et est reversée ensuite au Trésor Public.

Article 3 – Formalités de Réservation

La réservation est garantie dès réception d'un acompte encaissé immédiatement et déductible de la facture établie lors du séjour. Par le règlement de cet acompte, les hôtes confirment leur accord plein et entier avec les conditions générales de l'établissement. Sans le versement de l'acompte dans un délai de deux semaines, la réservation n'est pas confirmée et, en conséquence, la propriétaire se réserve le droit de récupérer la ou les chambres.

Le montant de l'acompte s'élève à 30% du prix total du séjour. L'acompte est réglé soit par chèque à l'ordre de « L'Échappée Belle », soit par virement bancaire, soit par carte bleue.

Article 4 - Durée du séjour

Les hôtes, après réception de leur réservation effectuée pour une durée déterminée ne pourront en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 5 - Annulation par le client

Toute annulation doit être notifiée par lettre ou mail adressé à la propriétaire.

a) Annulation avant le début du séjour :

En cas d'annulation effectuée dans un délai inférieur ou égal à 7 jours avant la date prévue d'arrivée, le propriétaire se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

b) Si les hôtes ne se présentent pas le jour prévu de début du séjour, la réservation devient nulle, l'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

c) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis à la propriétaire. Seules les prestations supplémentaires consommées en début de séjour seront dues par les hôtes.

Article 6 - Annulation par la propriétaire

Lorsque avant le début du séjour, la propriétaire l'annule, elle doit informer les hôtes par lettre recommandée avec avis de réception .

Les hôtes, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, seront remboursés immédiatement de l'acompte versé.

Article 7 - Règlement du solde

Le solde est à régler à l'arrivée à la maison d'hôtes.

Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées dans la réservation seront à régler en fin de séjour à la propriétaire.

Article 8 - Arrivée

Les hôtes peuvent se présenter le jour prévu entre 17h30 et 19h00.

Pour une arrivée autre que dans les horaires fixés ci dessus, le client devra avoir l'accord de la propriétaire (possibilité de dépôt de bagages dans la journée par exemple).

En cas d'arrivée différée, le client doit prévenir la propriétaire.

Article 9 - Départ

Le départ des chambres doit se faire avant 11h.

En cas de départ tardif désorganisant l'Établissement, il pourra être facturé une nuitée supplémentaire.

Article 10 - Petits déjeuners

Le service des petits déjeuners débute à 8h30 et finit à 10h. Pour toute demande particulière, les petits déjeuners peuvent être servis plus tôt. Merci d'informer la propriétaire de vos souhaits à votre arrivée et elle fera son possible pour les satisfaire.

Article 11 – Table d’hôtes

Le dîner est servi à 19h30 pour l’ensemble de nos hôtes dans la salle à manger. L’approvisionnement en produits frais et locaux nécessite que vous réserviez votre dîner au plus tard la veille.

Article 12 – Paniers repas pour le déjeuner

Des paniers repas peuvent être proposés pour le déjeuner. Pour les mêmes raisons que celles mentionnées à l'article précédent, il est nécessaire que vous réserviez votre panier au plus tôt. La propriétaire vous confirmera que la prestation est possible dans le délai imparti.

Article 13 - Capacité

La réservation est établie pour un nombre précis de personnes. Si à l'arrivée le nombre de clients est supérieur à celui de la réservation, la propriétaire pourra être en mesure de refuser les clients supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 14 – Changement de chambres

Sans que les hôtes ne puissent se prévaloir d’aucune indemnité, l’exploitant se réserve la possibilité de changer la chambre initialement réservée par le client par une chambre de même capacité ou de capacité supérieure. Dans un tel cas, le coût de la réservation reste inchangé.

Article 15 - Animaux

La propriétaire possédant deux chiens, les animaux ne sont admis qu'après accord préalable de la propriétaire.

Les hôtes devront donc faire la demande au moment de la réservation. Si cette demande n'est pas faite, la propriétaire se réserve le droit de refuser l'animal à l'arrivée. En cas de départ d'un client motivé par le refus de son animal, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 16 – Art de vivre et utilisation des lieux

Le respect d'un certain art de vivre est demandé à tous les hôtes pour garantir la quiétude du lieu et le confort de ceux-ci.

Les enfants évoluant au sein de la propriété sont sous l'unique responsabilité de leurs parents. Il est rappelé que, du fait de l'environnement et de la proximité de l'écluse, le lieu n'est pas adapté aux enfants de moins de douze ans.

Aucun repas ne peut être pris dans les chambres.

Les hôtes s'engagent à rendre les chambres en bon état et devront déclarer toute dégradation dont ils pourraient être responsables et dans ce cas en assumer le montant des

réparations ou du remplacement éventuel.

L'ensemble de la maison est un espace non-fumeur. Pour fumer ou vapoter, les hôtes pourront aller dans la cour. Un cendrier y sera à leur disposition.

Les hôtes s'engagent plus généralement à respecter les consignes de savoir-vivre qui leur seront indiquées dans la chambre, celles qui s'imposent à tous dès lors qu'on vit en communauté et les présentes conditions générales de vente.

Article 17 – Informatique et liberté

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les hôtes bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. La propriétaire s'engage à ne transmettre en aucun cas les informations que les hôtes ont communiquées à d'autres sociétés ou organismes.

Article 18 – Modification des conditions de vente

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis dès la réservation suivi du versement d'un acompte le cas échéant.